

La presse comme tribune d'un discours d'autorité sur la langue : représentations et idéologies linguistiques dans la presse acadienne, de la fondation du *Moniteur acadien* aux Conventions nationales

Annette Boudreau et Émilie Urbain

Numéro 35, printemps 2013

Les journaux des communautés francophones minoritaires en Amérique du Nord

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026404ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026404ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boudreau, A. & Urbain, É. (2013). La presse comme tribune d'un discours d'autorité sur la langue : représentations et idéologies linguistiques dans la presse acadienne, de la fondation du *Moniteur acadien* aux Conventions nationales. *Francophonies d'Amérique*, (35), 23–46.
<https://doi.org/10.7202/1026404ar>

Résumé de l'article

Dans notre contribution, nous nous intéressons au rôle de la presse – institution centrale dans le projet national acadien de la fin du XIX^e siècle – dans la construction et la diffusion d'un certain discours d'« autorité » sur la langue en Acadie des Maritimes. À partir de certains débats portant sur la langue française, nous étudions les idéologies linguistiques qui sous-tendent ces discours et participent aux entreprises de légitimation ou d'illégitimation des pratiques linguistiques, mais aussi des locuteurs. Nous nous interrogeons notamment sur la façon dont les ressources linguistiques sont construites en Acadie comme des ressources socioculturelles et politiques, en particulier en ce qui concerne les questions de norme linguistique, de statut de la langue et de valorisation ou de stigmatisation des spécificités linguistiques régionales.

La presse comme tribune d'un discours d'autorité sur la langue : représentations et idéologies linguistiques dans la presse acadienne, de la fondation du *Moniteur acadien* aux Conventions nationales

Annette Boudreau, Université de Moncton

Émilie Urbain, Université de Liège – Université de Moncton

Introduction¹

DANS LE CADRE de ce numéro de *Francophonies d'Amérique* consacré à la presse en milieu francophone minoritaire, nous nous intéresserons au discours sur la langue dans la presse acadienne à la fin du XIX^e siècle, abordé du point de vue de la sociolinguistique critique (Heller, 2002)².

En milieu minoritaire, les rapports de force entre différents groupes d'acteurs sociaux se cristallisent et se négocient notamment autour de certaines luttes pour l'accès à une parole publique permettant de contribuer aux débats politiques et sociaux. Dans un tel contexte, le discours de presse est en soi, pour la communauté francophone, un exercice de pouvoir³. Ainsi, la naissance même d'une presse francophone en Acadie à la fin du XIX^e siècle – avec la parution du *Moniteur acadien* dès 1867 et de *L'Évangéline* en 1887 – est significative. Elle constitue pour

¹ Cette recherche qui a pour objet le discours de la presse acadienne sur la langue s'inscrit dans deux projets financés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada : *Idéologies et représentations linguistiques dans les textes écrits sur l'Acadie de la fin du XIX^e siècle à la période contemporaine*, et *La construction des idéologies linguistiques en Acadie des Maritimes et en Louisiane*; chercheuse principale : Annette Boudreau; collaboratrice : Marie-Ève Perrot. La seconde auteure a travaillé comme assistante de recherche pour le projet de 2010 à 2012.

² Sur le discours de presse en Acadie, voir Beaulieu (1993) et Watine (1992 et 1993); sur le journal *L'Évangéline* en particulier, voir Beaulieu (1997).

³ Pouvoir que nous comprenons, avec Heller, comme « le contrôle sur la production et la distribution de ressources (symboliques et matérielles) valorisées, et aussi sur la définition de ce qui compte comme ressources à valoriser » (2002 : 21).

le groupe minoritaire une tentative de participation à la prise de parole publique et aux débats politiques en cours à l'heure de la création de la Confédération canadienne.

Par ailleurs, les prises de position quant à la langue – dans le cas qui nous occupe, quant à la langue minoritaire – sont, comme l'ont montré de nombreux travaux⁴, souvent l'occasion de tenir un discours sur tout autre chose que les pratiques linguistiques : en parlant de langue, on parle également des locuteurs, d'enjeux d'ordre politique, social ou moral rattachés aux pratiques langagières contemporaines, ou encore de changements sociaux⁵, etc. Il s'agit le plus souvent de contribuer à la légitimation ou l'« illégitimation » (Boyer, 2003) de pratiques langagières et, par là, de groupes d'acteurs sociaux et de leurs projets culturels et/ou politiques⁶.

Dans la perspective d'une sociolinguistique critique qui envisage les pratiques langagières comme des « formes d'action sociale reliées entre elles par des réseaux sociaux et des toiles de savoirs, de connaissances et de conséquences matérielles et symboliques » (Heller, 2002 : 12), nous nous intéressons ainsi au rôle du discours métalinguistique de la presse dans la construction des ressources linguistiques comme ressources socioculturelles et politiques pour le projet national en Acadie à la fin du XIX^e siècle. En Acadie, la presse francophone s'est en effet essentiellement construite, à ses débuts, comme tribune d'un discours nationaliste qui luttait pour la reconnaissance du peuple acadien, de sa légitimité comme acteur politique et de ses droits. C'est ce discours nationaliste émergent, articulé en particulier autour de la volonté de sauvegarder la religion catholique, la langue française et les modes de vie traditionnels, auquel nous nous intéressons dans cette contribution.

⁴ Voir, à titre d'exemple, Cameron (1995).

⁵ Pour un exemple de démonstration des liens entre discours métalinguistique et critique des changements sociaux dans les médias suisses, voir Duchêne (2009).

⁶ Ainsi, nous pourrions voir, dans le cas de l'Acadie, comment le discours sur la préservation de certaines pratiques linguistiques perçues comme légitimes, parce qu'authentiques ou historiques, devient un argument permettant de justifier le projet national et la légitimité des Acadiens comme peuple résilient.

Discours de presse, langue et idéologies

Le discours de la presse en milieu minoritaire est un objet d'étude d'autant plus pertinent que les journaux et les périodiques ont souvent été, pour les groupes historiquement dominés ou opprimés, une voie d'accès privilégiée au discours public (Melançon, 2011 : ix). Comme l'ont illustré certains travaux en *Critical Discourse Analysis* (CDA)⁷ ou en étude des communautés minoritaires⁸, le fait même d'avoir accès à une prise de parole publique, et d'autant plus écrite ou imprimée – que ce soit comme producteurs ou objets des discours – illustre souvent des rapports de force entre différents groupes d'acteurs sociaux. Ces inégalités dans l'accès aux ressources symboliques que constitue le discours de presse ont de nombreuses conséquences sur le plan des dynamiques sociolinguistiques et posent toutes une série de questions : qui s'exprime et qui peut s'exprimer (qui a le capital symbolique pour le faire)? Quels sont les intérêts des acteurs qui prennent la parole? Quelles sont les stratégies adoptées, en visant quel public et dans quel but?

De nombreux travaux ont porté sur le rôle des médias, et notamment de la presse écrite, dans la construction et la diffusion des idéologies⁹. Dès 1992, Norman Fairclough proposait en analyse du discours une approche « critique », qui s'intéresse aux pratiques discursives en tenant compte des relations de pouvoir qui les sous-tendent, des idéologies qui transparaisent à travers elles et de l'historicité qui les fonde (Fairclough, 1992 : 12 et 15). Plus récemment, des chercheurs se sont penchés spécifiquement sur les liens entre médias et idéologies langagières¹⁰. La multiplication

⁷ Voir, par exemple, Van Dijk (1996). Fairclough met ainsi l'accent sur les voix différentes qui s'expriment dans les médias et sur les contraintes qui font que ces voix ne sont pas toujours libres, mais sont régies par des relations de pouvoir ou par des intérêts (politiques ou autres), qui font qu'elles vont émettre telle ou telle opinion dans le discours à tel ou tel moment (voir, en particulier, 1995 : 201-205).

⁸ Dans le cas des minorités linguistiques, la sociolinguistique occitane avait très tôt mis de l'avant ce rôle central des médias. Voir, en particulier, Lafont 1997 : 119.

⁹ Voir, notamment, l'ouvrage pionnier de Fowler (1991). Les idéologies des discours médiatiques sont aussi un objet d'analyse privilégié de la CDA. Nous définissons ici l'idéologie, à la suite de Heller, comme l'ensemble des « croyances que l'on a par rapport à un phénomène, des croyances sur sa nature, ses origines, son fonctionnement, sa raison d'être, ses caractéristiques, son importance et ainsi de suite » (2002 : 28).

¹⁰ Voir, en particulier, Johnson et Ensslin (2007) et Johnson et Milani (2010).

de ces recherches, très prolifiques¹¹, sur les idéologies langagières – aussi appelées idéologies linguistiques – a mené à différentes définitions de la notion. Les idéologies linguistiques sont ainsi conçues aussi bien comme des « *shared bodies of commonsense notions about the nature of language in the world* » (Rumsey, 1990 : 346) que comme des « *sets of beliefs about language articulated by users as a rationalization or justification of perceived language structure and use* » (Silverstein, 1979 : 193). Selon les auteurs, la notion peut ainsi recouvrir toute une série de phénomènes :

- des croyances, souvent inconscientes, concernant ce qui définit une langue comme langue (ses critères fondamentaux) ;
- des notions collectives sur le bon / mauvais usage, à l’oral ou à l’écrit, par rapport à des genres et des registres de discours particuliers à des cultures différentes ;
- des idées/convictions sur les critères linguistiques, liées à des attributs sociaux, individuels ou collectifs, tels que la légitimité, l’autorité, l’authenticité, la citoyenneté – aussi bien que des traits comme la générosité, l’honnêteté, etc. –, c’est-à-dire le lien entre le bon / mauvais usage et le bon / mauvais comportement ;
- des convictions – voire des certitudes – concernant le lien (culturel ou politique) entre langue et identité, touchant à tous les niveaux, de l’identité personnelle à la citoyenneté nationale ou supranationale (Jaffe, 2008 : 517-518).

Nous nous intéresserons en particulier, dans le cadre de cet article, à l’exemple de l’idéologie du standard, qui valorise l’homogénéité linguistique (vue comme l’état idéal d’une langue) et stigmatise la variation des pratiques (Milroy et Milroy, 1985 ; Milroy, 2001 ; Lippi-Green, 1997), et à celui de l’idéologie du monolinguisme¹², qui reprend le motif nationaliste d’« une langue, une nation » et défend également l’importance de l’homogénéité linguistique comme garante de la solidité de l’État (Crépon, 1996 ; Silverstein, 1996 ; Blackledge, 2000 ;

¹¹ Voir, notamment, Blommaert (1999 et 2005), Blackledge (2000), Gal et Irvine (1995), Gal et Woolard (2001), Heller (2002), Jaffe (1999 et 2008), Joseph et Taylor (1990), Kroskrity (2000), Schieffelin, Woolard et Kroskrity (1998).

¹² Cette idéologie a également été étudiée sous le nom d’idéologie de l’unilinguisme, le plus souvent dans les études portant sur la francophonie. Voir Boyer (1999 et 2001).

Blommaert et Verschueren, 1998). Dans le cas du Canada, par exemple, il a été courant de croire que le français devait être parlé partout de la même façon dans la francophonie, et cette idée reçue était très répandue au XIX^e siècle, même si déjà, elle était remise en question pour peu qu'on lui ait fait subir l'épreuve du terrain.

Ainsi, les approches des idéologies linguistiques sur lesquelles nous nous fondons ont en commun de voir dans les discours sur la langue un exercice de pouvoir (et souvent de domination)¹³, qui rend pertinente l'étude de milieux en tension autour de l'accès aux ressources langagières (et par là, aux autres ressources) :

[L]es idéologies linguistiques croisent toujours des idéologies rattachées aux catégories sociales (selon le sexe, ou la classe, ou la race, ou l'ethnie, etc.) et aux activités sociales, au temps et à l'espace [...] Les liens sont parfois directs, parfois un peu compliqués, mais ce sont justement ces liens qui nous permettent d'expliquer la valeur des ressources linguistiques et les raisons pour lesquelles certaines formes et pratiques persistent et d'autres changent (Heller, 2002 : 28).

Nous nous intéressons donc à la façon dont les idéologies linguistiques en circulation dans la presse francophone en Acadie ont pu contribuer à déterminer et à évaluer, à différents moments de l'histoire acadienne, l'évolution des pratiques langagières, en particulier autour des questions de norme linguistique et de valorisation ou de stigmatisation des spécificités linguistiques régionales (Bouchard, 1998 et 2011).

Il s'agira en particulier d'étudier certains « débats idéologiques sur la langue » (Blommaert, 1999) menés dans la presse acadienne, de ses tout débuts aux Conventions nationales de la fin du XIX^e siècle (les premières sont tenues en 1881). Lieu de débats et d'échanges des différents acteurs sociaux luttant pour la visibilité et l'imposition de leur discours, notamment par des lettres d'opinion, mais également lieu de la capture d'une « parole éphémère » (Cellard et Larose, 2010 : 11), c'est-à-dire de la reproduction de discours qui seraient autrement inaccessibles (discours prononcés lors d'événements publics, correspondances, etc.), la presse acadienne illustre bien comment le discours métalinguistique, émanant notamment de figures d'autorité (le clergé, les magistrats, les enseignants, etc.) peut servir les entreprises de légitimation ou d'illégitimation sociales et politiques.

¹³ Voir également Bourdieu (1977a, 1977b et 2001).

Pourquoi étudier le discours sur la langue dans la presse en Acadie ?

L'étude du discours sur la langue de la presse acadienne s'inscrit pour nous dans un processus qui constitue l'aboutissement de recherches antérieures et, notamment, d'une recherche sur les représentations linguistiques¹⁴ en Acadie et sur les manifestations d'insécurité linguistique qui en découlent, menée par une des auteures depuis le début des années 1990¹⁵. Afin de comprendre ces discours sur les pratiques langagières, le projet de recherche a ensuite porté sur les idéologies qui les sous-tendent. C'est avec l'objectif de comprendre comment le discours sur la langue a circulé en Acadie depuis plus d'un siècle que s'est amorcée notre analyse des articles de presse. Dans la lignée des questions posées par la sociolinguistique critique, nous nous intéressons à la façon dont le discours de la presse contribue à définir celui qui est considéré comme locuteur légitime, à la façon dont ce discours participe des processus de catégorisation linguistique et à la façon dont fonctionnent en son sein les mécanismes d'inclusion et d'exclusion (sociales et politiques) fondés sur la langue.

La presse acadienne paraissait, en effet, être un terrain idéal dans le cadre de l'analyse des discours sur la langue¹⁶. Depuis la fin du XIX^e siècle,

¹⁴ Entendues alors comme des métadiscours sur les pratiques (les préjugés, les idées reçues, les stéréotypes) qui sont fluctuantes chez un même locuteur selon les situations de communication.

¹⁵ Cette recherche d'Annette Boudreau a été menée auprès de jeunes finissantes et finissants de toutes les écoles francophones du Nouveau-Brunswick pour connaître les représentations des jeunes à l'égard de leurs pratiques linguistiques et de celles des autres. Elle a permis de constater que les locuteurs issus des milieux minoritaires dévalorisaient fortement leurs pratiques linguistiques, attitude qui provenait, entre autres, d'une comparaison avec les locutrices et les locuteurs originaires de pays perçus comme plus homogènes sur le plan linguistique, comme la France (qui continue de représenter un centre hégémonique dans l'imaginaire linguistique francophone). La recherche a ensuite été étendue dans les trois provinces maritimes à un groupe de locutrices et de locuteurs âgés entre 25 et 60 ans, issus de toutes les classes sociales dans le cadre du projet *Prise de parole 1*, financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (chercheurs principaux : Normand Labrie, Monica Heller, de l'Université de Toronto). Dans les entretiens de ce dernier projet, les discours sur la langue ont souvent été assortis de commentaires négatifs sur les pratiques vernaculaires du milieu minoritaire, en particulier lorsqu'elles témoignaient de contacts avec l'anglais.

¹⁶ Voir Boudreau (2011, 2013 et à paraître).

il n'a existé qu'un nombre restreint de journaux¹⁷ en Acadie, et le journal, lu par une bonne partie de la population francophone, était considéré comme une véritable institution nationale (voir Beaulieu, 1997). La presse fut et est toujours une instance privilégiée de discussions entre les membres de la société civile en Acadie, capable de créer une opinion publique militante et d'influencer la sphère politique. Représentant souvent la principale source d'information en français, les journaux acadiens du XIX^e siècle regorgeaient de textes sur la langue. La circulation des discours et la récurrence des acteurs sociaux (ainsi que leur ubiquité sur les scènes politiques, culturelles et institutionnelles) permettent de concevoir la presse comme un des moteurs de l'imaginaire linguistique en Acadie. S'intéresser au discours des débuts de la presse acadienne nous semble en outre fondamental pour examiner comment et pourquoi les discours sur la langue ont été mis en circulation, repris, contestés puis redistribués, montrant par là même les continuités et les discontinuités qui les caractérisent. Comme nous l'illustrerons brièvement en conclusion, certains des motifs discursifs déjà présents dans les premiers numéros de ces journaux acadiens eurent la vie longue, puisque qu'ils ont sans cesse été repris jusque dans les débats les plus contemporains.

Nous prenons dans cet article l'exemple de certains discours sur la langue tenus dans la presse acadienne à ses débuts, qui illustrent comment la langue est devenue un argument de légitimation de la cause acadienne, et ce, à plusieurs niveaux. Nous envisageons tout d'abord les liens établis entre langue et légitimation des revendications nationales acadiennes à l'aube des premières Conventions nationales et à l'occasion de la crise scolaire au Nouveau-Brunswick et, enfin, nous illustrons les rapports complexes entretenus à l'égard des pratiques linguistiques régionales à la fin du XIX^e siècle.

La langue comme argument de légitimation des revendications nationales

Dans les premières années de publication des deux principaux journaux acadiens du XIX^e siècle, *Le Moniteur acadien* et *L'Évangéline*, il est fréquent

¹⁷ Les principaux journaux sont les suivants : *Le Moniteur acadien* (1867-1918) *L'Évangéline* (1887-1982), *Le Matin* (1982-1984) et *L'Acadie Nouvelle* (1984-). Voir Beaulieu (1993 et 1997).

que les journalistes et les différents contributeurs mentionnent dans certains débats le rôle central de la langue française pour l'avancement social, économique et politique des Acadiens.

Conformément au discours dominant à l'époque dans le reste du Canada français (Bouthillier et Meynaud, 1971 ; Bouchard, 1998), la conservation de la langue française est ainsi perçue et construite comme un garant de la légitimité du groupe et un emblème de sa résilience, au même titre que la religion catholique ou encore les modes de vie traditionnels. La création et la diffusion d'organes de presse en français en Acadie sont ainsi perçues comme un moyen de participer à l'entreprise de construction nationale, comme cela est énoncé explicitement à l'occasion de la parution, en mars 1867, d'un prospectus annonçant la publication prochaine du journal *Le Moniteur acadien* :

Vous savez tous qu'il est dit parmi nos confrères d'origine étrangère que le peuple Acadien entretient une certaine apathie pour ce qui regarde la lecture des journaux et de l'instruction en général. En est-il ainsi? Nous sommes persuadés que non; et si ce brave peuple a été si longtemps sans avoir au moins un journal parmi eux et en leur langue, c'est que l'occasion ne s'est jamais présentée. Aujourd'hui elle se présente, et nous sommes certains que tous vont s'unir en masse pour encourager et soutenir un papier, par les colonnes duquel ils pourront se défendre contre les basses calomnies dont ils sont sujets de la part de leurs ennemis, et par lequel ils pourront s'engager mutuellement à conserver leur belle nationalité française. Il est vrai qu'il y a d'excellents journaux Anglais publiés dans ces Provinces; mais peut-on faire un reproche à un seul Acadien-français pour ne pas recevoir tel journal? Non Messieurs. S'il lit un papier Anglais, il fait bien, mais s'il refuse de s'abonner à un papier en langue étrangère, nous ne le blâmons pas, car ce n'est pas ce qu'il lui faut dans sa famille. Ce qu'il doit avoir, c'est un journal en sa propre langue – langue que chaque descendant de la France chérit partout où il est; c'est un journal qui puisse être aux mains de sa vertueuse épouse et de ses chers enfants, et qui tout en les instruisant et leur montrant les beautés de notre littérature française, éloignera d'eux ces romances et histoires pernicieuses qui abondent malheureusement que trop dans différents journaux de nos jours¹⁸ (*Le Moniteur acadien*, 1867a : 1)¹⁹.

¹⁸ Le prospectus porte en outre la devise *Notre religion, notre langue et nos coutumes*.

¹⁹ Nous conservons, dans l'ensemble de l'article, la typographie, l'orthographe et la syntaxe des documents originaux pour les articles de presse commentés. Pour des raisons de fluidité et en raison de la quantité importante de divergences quant à la ponctuation ou aux structures syntaxiques, nous choisissons de ne pas marquer ces occurrences.

Comme en témoigne cet extrait, et comme nous l'évoquions déjà en introduction, l'existence même d'une presse francophone dans un contexte francophone minoritaire comme celui de l'Acadie des Maritimes de la fin du XIX^e siècle est perçue, en soi, comme une étape nécessaire dans la lutte nationale des Acadiens pour leurs droits (puisqu'elle leur permet de s'engager dans la conservation de leur « belle nationalité française »), et, ainsi, dans leurs tentatives d'accession aux sphères de décision politiques et institutionnelles. Le rôle et la nécessité d'un journal acadien sont une nouvelle fois abordés dans le premier numéro du journal, qui paraît le 4 juillet 1867 :

Pour notre part nous avons trouvé à propos, et même plus, nous avons vu une nécessité de former un journal français-acadien et nous l'avons fait. [...] Trop heureux si nous pouvons venir en aide à notre pauvre peuple acadien en lui fournissant une feuille qui lui apprendra ce qu'il est, ce qu'il a été et ce qu'il est appelé à devenir. Encore plus si ce brave et généreux reste d'une nation persécutée sait apprécier cette entreprise et mettre à profit les enseignements qu'ils y trouveront [...] Le *Moniteur* est créé dans le seul but de venir en aide à la population acadienne de ce pays en les instruisant sur les affaires du jour, sur leur histoire passée et en essayant à les guider dans la voie obscure du futur, tout en les engageant à conserver comme par le passé, leur belle nationalité française, leur religion, et leurs pieuses et honnêtes coutumes. Nous nous ferons un devoir d'encourager ces manières naïves et simples, cet esprit de justice et d'équité, ce digne respect et confiance envers ses supérieurs, qui sont caractéristiques chez nous. Nous les engagerons par notre exemple et nos avis, à conserver le digne respect qu'ils ont toujours eu pour leur clergé, à qui ils sont redevables de tout ce qu'ils possèdent [...] (*Le Moniteur acadien*, 1867b).

Cet éditorial de la première édition du journal nous éclaire sur la ligne directrice qui sera adoptée par le *Moniteur*, en particulier dans ses rapports avec le clergé. Il construit également une image du « pauvre » peuple acadien « brave et généreux », mais « nation persécutée » qui aura la vie longue. Cette image sert en quelque sorte à définir l'identité acadienne à la fois par des manières « simples et naïves », par le respect de la hiérarchie, de la religion et de coutumes traditionnelles « pieuses et honnêtes ». Ainsi, la conservation de la langue devient un argument en faveur de la survivance de la « race française », justifiant sa légitimité comme nation et comme groupe enclin à revendiquer davantage de représentation sociale et politique.

Comme ce sera le cas dans la majorité des articles de ces premiers numéros du *Moniteur*, le journal a à cœur, dans cette première publi-

cation, de légitimer l'existence des Acadiens en tant que peuple et nation. Ainsi, il sera, pendant plus de dix ans, le lieu de débats et de discours préliminaires aux premières Conventions nationales²⁰. Ce seront d'ailleurs les mêmes acteurs sociaux qui prendront part à ces discussions en tant qu'éditorialistes et, plus tard, en tant qu'orateurs lors des Conventions.

À titre d'exemple, le futur sénateur et linguiste Pascal Poirier, qui sera reconnu pour son rôle dans l'entreprise de légitimation nationale acadienne, sur les plans politique comme linguistique²¹, participe à un très jeune âge au discours de presse acadien. Dans cet article reproduisant un discours prononcé à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, Poirier, alors âgé de 18 ans, insiste sur la conservation de la langue française comme preuve de la légitimité de la nation acadienne :

Chers Compatriotes,

Mais il me semble entendre le langage injurieux de nos ennemis attaquant dans leurs propos sardoniques ce qui fait le plus bel ornement de notre gloire. « Qui ne riraient de voir les présentations des Acadiens, disent-ils? Quelques familles disséminées le long du Golf peuvent-elles se nommer un peuple à part? » Oui, Messieurs, nous formons un peuple, nous sommes une nation-loyale, libre et devons jouir en toute justice des privilèges accordés à tout sujet britannique. [...] Et qu'est-ce qui nous manque pour que nous formions un peuple? [...] Quel peuple enfin après deux cents-ans de sujétion a conservé intactes, malgré tant d'obstacles, et sa religion, et ses mœurs, et sa langue? (*Le Moniteur acadien*, 1870).

Poirier a néanmoins conscience que la légitimité des Acadiens sur le plan linguistique est mise à mal par les critiques souvent portées sur leurs

²⁰ À titre d'exemple, on peut lire une série d'échanges sur la nécessité d'une fête nationale acadienne dès 1870. Voir, notamment, les numéros du *Moniteur acadien* du 22 et 29 avril 1870. Ainsi, les thèmes centraux qui seraient débattus à l'occasion des premières conventions (entre autres, la nécessité d'une distinction de l'Acadie par rapport au reste du Canada français, par l'adoption d'une fête nationale distincte, d'un drapeau et d'un hymne national distincts) étaient déjà au cœur de débats et de polémiques dans les tout débuts de la presse acadienne.

²¹ Pascal Poirier produisit, en effet, certaines des premières études du français acadien vernaculaire, toujours dans le même esprit de légitimation nationale, en proposant notamment un essai sur les origines du français acadien et un glossaire, dans lesquels il souhaitait rapporter les traits régionaux à des variétés perçues comme plus prestigieuses, comme la langue littéraire d'auteurs français du xvii^e siècle ou des variétés de français de certaines régions de France, autant d'arguments de légitimation du français acadien qui connaîtraient un succès considérable, jusqu'à la période contemporaine.

pratiques langagières vernaculaires, conformément au motif du *broken French patois*²², bien répandu à l'époque en Acadie comme dans le reste du Canada français. Ses interventions sur la langue seront alors le plus souvent centrées sur la légitimation des pratiques régionales.

De manière générale, ces premiers discours sur la langue, reproduits dans la presse acadienne, portent sur des aspects complémentaires de la situation sociolinguistique de l'époque : d'une part, le rôle de la langue française dans l'édification nationale et la conservation d'une identité acadienne distincte, d'autre part, la nécessité de lutter pour un meilleur statut de la langue française (revendication intrinsèquement liée à la première, puisqu'il s'agit, par l'obtention de plus de services en français ou de plus de représentation des Acadiens sur le plan politique, de contribuer à l'émancipation et à l'avancement de la nation). La question des pratiques, des formes de la langue, n'est abordée que plus marginalement – dans un premier temps du moins, puisque c'est une thématique qui aura un succès croissant au début du xx^e siècle – et toujours dans le cadre d'entreprises de légitimation ou d'illégitimation, comme nous le verrons.

Ainsi, dans la mesure où la création d'une presse francophone acadienne est vue comme un avancement pour la cause nationale, les revendications pour obtenir plus d'outils et de ressources en français sont nombreuses et touchent à de nombreux domaines (l'élection de représentants francophones à différents niveaux du pouvoir politique, les ressources pour offrir une éducation en français, etc.), comme en témoigne, par exemple, le passage suivant :

[...] si nous voulons nous montrer un peu au jour et attirer l'attention des autres races sur la nôtre, il faut que nous soyons représentés convenablement, et dans le parlement et dans notre législature locale; et pour être représentés convenablement, il nous faut autant que possible des membres français, le seul fait d'être obligés de recourir aux étrangers pour représenter notre race, ne plaident pas beaucoup en notre faveur [...] ce qui limite considérablement leurs moyens d'action, c'est l'usage obligé de la langue anglaise. Cette difficulté n'existera pas dans la chambre des communes où l'usage de l'anglais et du français sera possible : il suffira à nos représentants de comprendre ce qui s'y dit, ce qui s'y fait en anglais, et combien de représentants pour la province de Québec n'en posséderont pas d'avantage. Et remarquons qu'en ceci il y aura un avantage pour notre langue, attendu que beaucoup de députés anglais ou

²² Voir Bouchard (2011).

irlandais, s'ils veulent se tenir au courant de ce qui se fait par la partie française, devront nécessairement apprendre cette langue, ce qui aura peut-être pour effet de faire tomber quelques préjugés, et de faire reconnaître qu'une bonne élection comprend l'étude du français. Il nous faut donc des représentants de notre race parlant notre langue, ayant notre religion et connaissant parfaitement nos besoins (*Le Moniteur acadien*, 1867c).

Dans le même article du *Moniteur*, qui insiste sur la nécessité pour les Acadiens d'élire un représentant politique issu de leur groupe, le propos du journaliste nous éclaire sur les représentations et les préjugés négatifs qui circulaient à l'époque sur le capital symbolique et intellectuel des Acadiens : un des freins à l'élection et à la participation d'Acadiens dans les sphères décisionnelles serait ainsi lié au niveau d'instruction :

Beaucoup de gens s'imaginent que pour être représentant, il faut une somme d'instruction extraordinaire, et beaucoup plus grande, pensent-ils, qu'on ne peut en rencontrer dans la partie française de cette province et des autres provinces sœurs, et de cette opinion, ils sautent de suite à la conclusion qu'il ne nous sert de rien d'élire des membres français, attendu qu'ils seront des nullités, et on aime à avoir un représentant qui parle. Mais outre que cette opinion est injurieuse à la race acadienne (car nous avons des hommes instruits auxquels il ne manque qu'un peu de hardiesse et de pratique, et il en pousse d'autre) un moment de réflexion en fera voir la fausseté [...] (*Le Moniteur acadien*, 1867c).

L'éducation en français sera, en effet, un cheval de bataille aussi bien des organes de presse acadiens de la fin du XIX^e siècle, des Conventions nationales, que du pouvoir politique.

De ce point de vue, avant que n'éclate la crise scolaire au Nouveau-Brunswick au début des années 1870²³, la Confédération est considérée dans un premier temps comme une occasion pour les Acadiens de rattraper leur « retard » dans le domaine de l'éducation, comme en témoigne le discours de François-Xavier Cormier du 24 juillet 1868 :

Je sais que si l'éducation manque parmi nous, il n'y a pas de notre faute, c'est l'occasion et les moyens qui nous ont fait défaut. Des injustices criantes ont bien aussi mis un obstacle aux progrès de l'éducation parmi nous, mais permettez-moi de passer sous silence des faits si généralement connus, dans la crainte de créer des animosités de la part de nos ennemis.

Maintenant que nous avons de puissants moyens à notre disposition pour nous instruire, il faut venir généreusement en avant, et montrer à ceux qui se plaisent

²³ Voir LeBreton (2010) et Migneault (2009).

à proclamer bien haut que nous sommes un peuple ignorant et apathique, que les circonstances seules ont pu nous tenir si longtemps au-dessous de nos voisins. Sans l'heureuse influence de la Confédération qui nous a donné un peuple frère dans la personne des Canadiens, osons l'espérer que nous pourrions bientôt rivaliser sous le rapport de l'éducation avec les différentes nationalités qui composent la Puissance du Canada. Espérons que les Canadiens qui sont nos aînés dans la voie des connaissances utiles et qui descendent, comme nous, du sang français, nous prêteront main forte et nous soutiendront dans notre abandon. Nos intérêts doivent être leurs intérêts, nos droits doivent être leurs droits; car nous ne devons plus former qu'un même peuple, animé des mêmes sentiments, travaillant au même but et vivant en paix dans les liens d'une amitié fraternelle. Oui, osons l'espérer, avec leur bienveillant concours, nous serons bientôt à même de fournir notre contingent d'hommes capables d'occuper les positions élevées, qui se rencontreront dans l'immense territoire que forme l'Union des Provinces [...] ²⁴ (*Le Moniteur acadien*, 1868).

Ainsi, l'éducation en français et son avancement, comme l'avait été la création d'une presse en français, sont vus comme des outils permettant aux Acadiens de prendre part activement au nouvel ensemble politique qu'est la Confédération. Il s'agit, par l'instruction, de fournir une élite acadienne à même de participer à la vie politique et institutionnelle. Un certain nombre d'articles traitent ainsi des améliorations à apporter au statut du français dans les écoles, notamment sur le plan matériel (d'aucuns se plaignent du manque de manuels dans les classes), dans la formation des maîtres ou encore l'inspection du réseau scolaire.

Lorsque le gouvernement provincial mettra en place un projet de loi (1870-1871) visant à ne plus autoriser au Nouveau-Brunswick que l'enseignement non confessionnel, la presse sera le lieu d'expression privilégié pour un certain nombre d'acteurs qui déplorent l'attaque que cette mesure constitue à l'égard des possibilités d'éducation et d'émancipation des Acadiens, majoritairement instruits dans les écoles catholiques. Si les articles portant sur l'importance d'une éducation catholique en français vont dès lors se multiplier, ils se concentreront néanmoins davantage sur la marginalisation de la religion catholique par le gouvernement provincial que sur la question de la langue²⁵, même si

²⁴ Cet extrait illustre en outre les rapports que Cormier souhaite voir s'établir entre l'Acadie et le Québec. Ce point – la place et le rôle du Québec dans le projet national acadien – fera l'objet de nombreux débats houleux, dans la presse comme ailleurs.

²⁵ Cela n'est pas très surprenant si l'on prend en compte la ligne éditoriale catholique du journal.

un certain nombre d'entre eux thématisent explicitement les disparités linguistiques :

L'auteur n'y va pas de main morte; son bill fait contribuer la population catholique aux frais d'un enseignement que sa foi lui défend de recevoir, au soutien d'écoles que ses principes et ses doctrines religieux lui interdisent de fréquenter [...] Nous, acadiens-français, nous ne paraissions pas exister aux yeux de nos gouvernements, qui ne nous trouvent que lorsqu'il s'agit de nous taxer [...] Nos institutions sont placées dans un état d'infériorité qui retombe sur nous, et nuit et paralyse l'avancement de l'éducation parmi la population française. L'établissement d'une école normale ou d'une succursale, où les instituteurs acadiens iraient se préparer à la profession de l'enseignement dans leur langue, et dont ils pourraient obtenir des diplômes suivant leur degré de connaissances et de capacités dans cette langue, comme leurs confrères les anglais dans la langue anglaise, ne serait que justice rendue aux 50,000 hommes d'origine française que renferme la province et qui contribuent leur bonne part au revenu et à la richesse publics. Par là nous verrions le niveau de l'éducation se relever bientôt parmi nous et nos enfants prendre un essor vers les régions de l'intelligence cultivée. Et, comme nous le disions, il y a deux ans, dans une série d'articles sur le sujet, un autre moyen bien propre à relever le niveau de l'éducation chez la population acadienne serait la nomination d'un inspecteur d'école pris dans ses rangs et qui n'aurait pour mission que de visiter les écoles françaises [...]. Avec la meilleure volonté du monde, jamais un inspecteur anglais ne parviendra à produire dans nos écoles la somme de bien que pourrait opérer un inspecteur français, initié d'avance à tous les besoins des maîtres et des élèves [...] (*Le Moniteur acadien*, 1871).

La légitimation du français acadien

Le discours sur la langue portait ainsi, dans ces premières décennies d'effervescence de la construction nationale, bien plus sur le statut du français et les droits des Acadiens que sur les pratiques linguistiques elles-mêmes. Un certain nombre de prises de position sur la langue commentent néanmoins les formes linguistiques, que ce soit pour les légitimer – dans le cas des archaïsmes ou de certains régionalismes – ou les condamner – dans le cas des anglicismes.

C'est notamment par le recours à l'histoire – l'histoire de la langue française comme celle du groupe acadien, que certains acteurs – et, en premier lieu, Pascal Poirier – vont faire de la légitimation du français acadien une de leurs priorités :

Mais j'entends nos détracteurs saisir avec joie ce que j'avance à propos du langage. Je me souviens encore de leurs insultes amères et de leurs sarcasmes

[...]. Qu'est-ce que conserver sa langue? Est-ce suivre par inspiration un idiome altéré depuis, ou conserver le dialecte qu'ont transmis les ayeux? Le langage que nous parlons n'a certainement pas la perfection qu'il reçut sous Louis XIV – mais comment l'aurait-il? Nos ancêtres sont venus de France sous Henri IV et Louis XIII, et ils n'étaient ni citadins ni académiciens, ils étaient de nobles, braves, et pieux cultivateurs. Or personne n'ignore que la langue de Henri IV ni de Louis XIII, n'avait pas, pour les paysans surtout, le fini de l'idiome actuel. Et comment des émigrés venus avant cette époque pouvaient-ils apporter la perfection d'une langue que Racine et Bossuet devaient plus tard fixer! Par quel miracle l'auraient-ils pu l'apprendre ensuite, puisque sous le règne même de Louis XIV, nous passâmes sous l'Angleterre, et que depuis notre sujétion, jusqu'en 1864, lorsque le Révd. P. Lefebvre fonda le Collège que nous voyez, nul moyen ne fut donné aux Acadiens d'apprendre une langue perfectionnée. Pendant 180 ans, nous avons été condamnés à vivre entourés d'hommes parlant l'anglais, à subir leurs lois, à recourir à eux pour la jurisprudence et le commerce, sans avoir pendant ce temps, je ne dirai pas un collège, mais une petite école où l'on put raisonner la langue française.

[...] Pour tant la langue imparfaite et le nombre de mots qu'ils nous ont transmis nous les avons gardés précieusement. Pour ce qui est des inventions et des objets nouveaux nous avons adopté le terme anglais : Comment trouver l'expression française, je vous le demande? Or après cela on nous accuse d'avoir rendu notre langue méconnaissable et d'être indigne de former un peuple. Et quelle nation sur ce globe que nous habitons l'a plus mérité par ses vertus prouvées?

[...] Ecoutez, Messieurs, lorsque nos oppresseurs eux-mêmes formant une population nombreuse et lettrée, furent soumis par le Français Guillaume, ces fiers Anglais qui nous regardent avec tant de dédain, perdirent en un seul règne leur langue maternelle, et ce ne fut que longtemps après qu'ils retournèrent à un langage honteusement délaissé. Mais ils ont gardé dans leur retour même, et conservent encore aujourd'hui une foule de termes purement Français formant avec ce mélange l'anglais moderne. Personne pourtant ne déduit de là que le peuple anglais était indigne de liberté; tandis que pour quelques termes adoptés de ce langage pour de rares mots techniques étrangers, lorsqu'il était impossible d'avoir l'expression française, on nous jette les premières pierres en nous déclarant incapables de former un peuple!

Ce n'est pas que je cherche à autoriser ces altérations de langage, ni à légitimer ces termes étrangers mêlés aux mots pour du Français : à Dieu ne plaise, que je travaille à notre perte. Mais j'ai seulement voulu montrer qu'on peut répondre à nos ennemis, j'ai voulu exposer à nos critiques là où nous sommes dignes de louanges et de blâme, et faire voir le fiel de ces vainqueurs qui, n'ayant pu changer ni notre Foi, ni notre langue ni nos mœurs, veulent au moins se dédommager d'une infamie qu'ils n'ont pu faire, en répondant à l'étranger qu'ils l'ont faite (*Le Moniteur acadien*, 1870).

Les tentatives de légitimation des pratiques vernaculaires chez Poirier, fondées à la fois sur l'histoire linguistique, sur l'histoire littéraire et sur un certain recours à la notion de tradition ou d'authenticité, ont également été bien étudiées dans le reste du Canada français. Dès la fin du XIX^e siècle, toute une série de travaux, relayés notamment par la presse comme ceux du linguiste Poirier, ont voulu donner au français parlé sur le continent nord-américain ses lettres de noblesse (ainsi que, dans une certaine mesure, le normaliser en distinguant les régionalismes *de bon aloi* de ceux qu'il fallait éliminer), en étudiant les différences et les ressemblances du français acadien par rapport au français dit « standard »²⁶. Les comparaisons pouvaient porter sur le français acadien et les pratiques contemporaines en France, mais étaient le plus souvent centrées sur les pratiques de l'époque de la colonisation de l'Acadie, afin de légitimer le français acadien (et ses archaïsmes) par son ancienneté et sa fidélité aux traditions, et pour, jusqu'à un certain point, le rendre autonome par rapport à la France²⁷.

Ainsi, les archaïsmes sont particulièrement valorisés en cette fin de siècle puisqu'ils attestent le lien à la France, alors que les emprunts à l'anglais sont considérés comme la manifestation d'une certaine assimilation à la culture anglophone du continent nord-américain. Le manque d'institutions sociales et de scolarisation en français sont autant d'éléments qui sont évoqués pour expliquer les différences entre les français parlés sur les deux continents et constituent une exhortation à envoyer les enfants dans les écoles françaises, comme le rappelle Poirier dans la suite de son discours :

Oui, chers compatriotes, puisque nos pères ont si bien gardé la langue de Henri IV et que vous le faites vous-mêmes si précieusement, réjouissez-vous-en ; c'est là le principal titre de votre gloire. Mais ce n'est pas tout : la langue que vous parlez s'est perfectionnée depuis notre départ de la France ; un roi, Louis XIV a régné sous le quel cet épurement a eu lieu. Mettez la dernière main à l'édifice de votre amour du Français en envoyant vos enfants à la seule institution où cette belle langue peut être étudiée dans sa pureté, à la seule source où l'on pourra puiser le remède de ce mal qu'on nous reproche si amèrement, et où pour la première fois il sera donné à un Acadien d'apprendre le terme Français pour des inventions postérieures à nos ayeux (*Le Moniteur acadien*, 1870).

²⁶ Voir Bouchard (1998 et 2011) dans le cas du Québec.

²⁷ Il y a bien une volonté de s'aligner sur le français parlé en France par les élites, mais aussi le désir de se différencier qui est très présent dans les textes de certains lettrés, dont Poirier (voir Boudreau, 2011).

Argument préféré de Poirier dans son entreprise de reconnaissance des Acadiens comme peuple et nation, la langue française et sa conservation vont être au cœur des discours nationalistes du linguiste et sénateur. Afin de réhabiliter le vernaculaire décrié par ses adversaires politiques, ce dernier le comparera « à une relique d'un grand prix », à des « bijoux », à « des épis d'or » (Boudreau, 2009). Ce discours de réhabilitation des archaïsmes et de l'authenticité linguistique sera repris par d'autres membres de l'élite acadienne. Ainsi, d'autres éditorialistes et journalistes décrivent et mettent en scène des traits du français populaire parlé en Acadie avec la même intention de lui donner une certaine légitimité, comme en témoigne cet article du *Moniteur acadien* qui porte sur la phonétique et sur la morpho-syntaxe :

[...] Hier en passant sur le marché j'entendais crier une revendeuse qui regardait les petits moineaux sur la neige de la rue :

« Je crais qui vont avoir fret st hiver; i mangent aisément à st heure; mais bin vite on en trouvera quèqu'un de morts; i vont se cacher par bandes su note fenil; i zaiment ça. »

Quel baragouin, me disais-je. En bon français, on devrait dire : « Je crois qu'ils vont avoir froid cet hiver, ils mangent aisément à cette heure; mais bien vite on en trouvera quelqu'un de morts. Ils vont se cacher par bandes sur notre fenil. Ils aiment cela. »

Rentré chez moi, j'ouvre par hasard une vieille grammaire française, précieuse comme un incunable, qui m'a été donné par un ami. Ce n'est pas une grammaire ordinaire; c'est une espèce de grammaire des grammaires qui n'a pas moins de 648 pages [...].

Or, au chapitre qui traite de la prononciation, je lis : pp. 562 et 563 : « On prononce en conversation craire, je crais, pour croire, je crois; fret pour froid, etc.

« On ne prononce pas l'l dans il ou ils, si le verbe suivant commence par une consonne. Il mange, ils mangent, se prononce comme i mange, i mangent [...]. »

Plus d'un lecteur ébahi en lisant ces règles de la prononciation française telles qu'elles étaient enseignées à Paris au siècle dernier notamment à la cour. *Après les avoir lues, j'ai dû m'avouer que la revendeuse du marché parlait en bon français d'autrefois, comme les rois de France.* Le même chapitre de la prononciation contient encore bien d'autres surprises que le manque d'espace m'empêche d'indiquer ici.

Les étrangers à la langue française qui prétendent que nos habitants parlent en patois, feraient bien de lire la grammaire de Restant avant de se prononcer (*Le Moniteur acadien*, 1897).

Les différents traits qui sont soulignés dans le texte sont relevés dans Marcel Cohen (1987), Françoise Gadet (2003) et Pierre Guiraud (1965) comme faisant partie des traits populaires de la fin du XVIII^e siècle. Mais ce qui est intéressant à examiner dans la perspective d'une sociolinguistique critique, c'est la raison de cette insistance sur la légitimité de ces traits. Cette affiliation à la France s'insère dans les mouvements de type nationalitaire où l'idée de « peuple distinct » est très importante et où il faut pouvoir identifier des éléments distinctifs. Le discours est donc tout en tension entre une volonté de légitimation, une volonté de reconnaissance dans la francophonie et une volonté de distinction nationale. La langue cristallise ici ces tensions. Ainsi, comme le soulignait Marc Crépon, « [la valorisation de l'originaire] se nourrit de l'idée que plus une langue est originaire, plus elle témoigne que le peuple qui la parle est doué d'une antique et profonde culture » (1996 : 132).

La chasse aux mots étrangers découle de la même logique : ils sont perçus comme coupant la langue de son origine et lui enlevant sa pureté²⁸. Cette condamnation des anglicismes est très présente dans les journaux analysés, comme l'illustrent les prochains extraits :

Puisque la conservation de notre idiome national est une condition, « sine qua non » de l'existence de notre nationalité, voyons aux moyens à prendre pour en éviter la décadence [...] Parlons et écrivons aussi correctement que possible, évitant les anglicismes et les locutions anglaises ; car anglifier notre langue, c'est la trahir, l'asservir, la dépouiller de son cachet national (*L'Évangéline*, 1896b).

Ce qui doit nous préoccuper davantage, c'est que, là même où la langue française résiste le plus victorieusement, elle s'est laissé envahir par les anglicismes. Si cette invasion ne pouvait être enrayée, elle perdait son allure propre, toutes les qualités qui font sa grâce et sa clarté. Elle ne vaudrait pas la peine d'être sauvée (*L'Évangéline*, 1896a).

²⁸ Voir Boudreau et Perrot (2010 : 61-62) pour un aperçu du vocabulaire en usage dans la presse servant à désigner les anglicismes : les métaphores de la guerre, de la maladie, de la mauvaise herbe sont récurrentes.

En guise de conclusion

Le rejet des anglicismes persiste jusqu'à aujourd'hui, même si le discours sur le français en Acadie s'est diversifié et que des opinions s'élèvent pour contrer une conception linguistique hégémonique qui ne ferait pas de place à la variation linguistique. Cette persistance de motifs discursifs en circulation dans la presse acadienne depuis la fin du XIX^e siècle montre l'importance, pour mieux comprendre les dynamiques sociolinguistiques et les enjeux de pouvoir reliés à la langue de la période contemporaine, de s'intéresser aussi au passé.

À partir des années 1960, des discours plus ouverts à la diversité linguistique paraissent dans la presse acadienne à la suite de productions culturelles²⁹ à travers lesquelles chanteurs et artistes ont contesté la vision linguistique dominante et ont déclenché un mouvement menant à une plus grande acceptation de la variation. Mais il reste qu'il a toujours été plus facile en Acadie d'admettre la variation en français – sur le plan lexical surtout et, dans une moindre mesure, sur le plan morpho-syntaxique – que d'admettre les emprunts à l'anglais. C'est surtout le mélange de langues, appelé plus tard le *chiac*³⁰, qui sera critiqué dans les textes de *L'Évangéline* et ensuite de *L'Acadie Nouvelle*, variété perçue comme le symbole par excellence de l'aliénation culturelle et de l'assimilation à l'anglais (Boudreau, 2009). On trouve dans ces articles essentiellement le même type d'arguments que ceux de la fin du XIX^e siècle, à savoir que les anglicismes représentent la principale menace aujourd'hui. Le *chiac* tient dès lors lieu de bouc émissaire pour quiconque cherche une cause à la prétendue « piètre qualité » de la langue française, ou à ce qu'on appelle depuis « la crise du français » au Canada (Bouchard, 1998 ; Maurais, 1985).

²⁹ Antonine Maillet publie la pièce de théâtre *La Sagouine* dans laquelle le personnage principal parle ce que certains linguistes décriront sous le nom de *français acadien traditionnel*, parler vernaculaire stigmatisé par l'élite de l'époque. Le groupe de musiciens 1755 chante en *chiac*, nom donné au français caractérisé par le mélange d'anglais et de français. Ce vernaculaire est encore plus dévalorisé que le français de la Sagouine. Les Éditions d'Acadie sont créées en 1971 et la publication de plusieurs jeunes poètes qui jouent avec/de la langue en usant de toutes les ressources de leur répertoire contribue au mouvement de la reconnaissance de la variation et des vernaculaires. Ces manifestations se produisent dans un contexte politique – celui des années 1960 et du gouvernement Robichaud – qui favorise la diversité des moyens d'expression.

³⁰ Voir Boudreau (2011) pour plus de détails.

Nous avons ainsi voulu montrer dans cet article que les différents discours sur le français au XIX^e siècle ont contribué à construire l'idée d'une nation acadienne dont les piliers étaient la religion catholique et la langue française. Pour arriver à cette fin, il fallait légitimer le français parlé en Acadie. Cette entreprise, c'est l'élite de l'époque qui va s'en charger, et les textes, de Poirier par exemple, illustrent les processus de légitimation privilégiés – discours misant sur la pureté des origines, sur l'originalité des formes conservées, sur le rejet des emprunts –, procédés courants pour construire les nations au XIX^e siècle en Occident (Baggioni, 1997; Crépon, 1996). À travers les discours analysés, on a pu voir que les régionalismes ont été valorisés comme faisant partie d'un projet émancipateur et de légitimation alors que les emprunts à l'anglais étaient perçus comme la preuve d'une « dégénérescence », d'une assimilation et d'une aliénation, idées que l'on retrouve encore aujourd'hui.

Les extraits que nous avons choisi de commenter permettent en outre de comprendre comment les idéologies langagières du standard et du monolinguisme construisent la langue (dans sa forme la plus idéalisée) comme un élément garant de la solidité et de la légitimité d'une nation. Dans une telle logique, le locuteur-citoyen devient responsable, par ses pratiques langagières, de l'avenir de la langue, de la religion, du groupe et de la nation, ce qui mène, dans des cas extrêmes, à des discours dans lesquels toute atteinte à la « pureté » de la langue devient signe de trahison de la patrie, comme dans ce dernier article, auquel nous laissons le mot de la fin :

Et d'ailleurs, ne vous apercevez-vous pas que malgré tant de bon vouloir de nos amis les Canadiens, notre langue commence à perdre de sa pureté; on voudrait l'*anglifier*, si je puis me servir de cette expression, et de plus même quelques-uns ont porté la folie jusqu'à changer leur nom. Qu'un parle l'anglais pour ses affaires c'est très bien; mais qu'on cherche à singer les niaiseries de Pierre et de Paul, c'est incompréhensible. Si nous dédaignons de parler notre langue, nous mépriserons bientôt notre nationalité; et si nous sommes traîtres à notre nationalité, nous serons traîtres à notre foi; il n'y a qu'un pas entre l'un et l'autre, et ce pas, nous ne craignons pas de le franchir. Voilà les malheurs qui nous menacent, si nous ne faisons pas cesser un tel état de choses qui peut paraître pure bagatelle à quelques-uns, mais qui ne manquera pas de produire les conséquences que je viens de mentionner. Et quel sera notre sort si nous restons sourds à la voix du devoir? Nous serons méprisés, dédaignés comme un peuple apathique et insoucieux. On nous appellera traîtres, et ce sera avec raison. Le moyen de détourner de nous une pareille infamie, vous le connaissez tous, c'est l'éducation (*Le Moniteur Acadien*, 1868).

BIBLIOGRAPHIE

Journaux

L'Évangéline

(1896a). « Canadiens et Acadiens : la langue française en Acadie », 16 janvier, p. 2.

(1896b). G. Mayrand, « La langue française au Canada », 8 avril, p. 1.

Le Moniteur acadien

(1867a). *Prospectus du Moniteur acadien, journal littéraire, d'agriculture, de nouvelles et d'annonces, dévoué aux intérêts des Acadiens*, mars.

(1867b). « Notre journal », 4 juillet, p. 2.

(1867c). « Ce qu'il nous faut », 15 août, p. 2.

(1868). « Discours prononcé par Monsieur F. X. Cormier, ecclésiastique, à l'occasion de l'ouverture de la séance annuelle au Collège St. Joseph, Memramcook, le 25 juin 1868 », 24 juillet, p. 1.

(1870). « Discours pour la Saint-Jean Baptiste (prononcé par Pascal Poirier, élève du collège de Memramcook) : L'union fait la force », 8 juillet, p. 1-2.

(1871). « Le bill des Écoles et la population française », 21 avril, p. 2.

(1897). H.R.C, 23 novembre³¹.

Livres et articles

BAGGIONI, Daniel (1997). *Langues et nations en Europe*, Paris, Éditions Payot.

BEAULIEU, Gérard (1993). « Les médias en Acadie », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, p. 505-542.

BEAULIEU, Gérard (dir.) (1997). *L'Évangéline 1887-1982 : entre l'élite et le peuple*, Moncton, Éditions d'Acadie et Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton.

BLACKLEDGE, Adrian (2000). « Monolingual Ideologies in Multilingual States: Language, Hegemony and Social Justice in Western Liberal Democracies », *Estudios de Sociolingüística*, vol. 1, n° 2, p. 25-45.

BLOMMAERT, Jan (dir.) (1999). *Language Ideological Debates*, Berlin, Mouton De Gruyter.

BLOMMAERT, Jan (2005). *Discourse: A Critical Introduction*, Cambridge, Cambridge University Press.

³¹ Nous n'avons pas été en mesure d'identifier la personne signant sous les initiales H.R.C.. En outre, cette édition du journal était dans un état de conservation tel qu'il ne nous a pas été possible de déchiffrer le titre de l'article.

- BLOMMAERT, Jan, et Jef VERSCHUEREN (1998). *Debating Diversity: Analysing the Discourse of Tolerance*, Londres, Routledge.
- BOUCHARD, Chantal (1998). *La langue et le nombril : histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Éditions Fides.
- BOUCHARD, Chantal (2011). *Méchante langue : la légitimité linguistique du français parlé au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- BOUDREAU, Annette (2009). « La construction des représentations linguistiques : le cas de l'Acadie », *Canadian Journal of Linguistics = Revue canadienne de linguistique*, vol. LIV, n° 3 (novembre), p. 439-459.
- BOUDREAU, Annette (2011). « La nomination du français en Acadie : parcours et enjeux », dans Jean Morency, James de Finney et Hélène Destrempe (dir.), *L'Acadie des origines : mythes et figurations d'un parcours littéraire et historique*, Sudbury, Éditions Prise de parole, p. 71-94.
- BOUDREAU, Annette (2013). « Discours, nomination des langues et idéologies linguistiques », dans Davy Bigot, Michael Friesner et Mireille Tremblay (dir.), *Les français d'ici et d'aujourd'hui : description, représentation et théorisation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 89-109.
- BOUDREAU, Annette (à paraître). « La nomination du français en Acadie : enjeux politiques et sociaux », dans Jean-Michel Éloy (dir.), *Le nom des langues romanes*, Louvain, Éditions Peeters.
- BOUDREAU, Annette, et Marie-Ève PERROT (2010). « “Le chiac, c'est du français” : représentations du mélange français/anglais en situation de contact inégalitaire », dans Henri Boyer (dir.), *Hybrides linguistiques : genèses, statuts, fonctionnements*, Paris, L'Harmattan, p. 51-82.
- BOURDIEU, Pierre (1977a). « L'économie des échanges linguistiques », *Langue française : linguistique et sociolinguistique*, n° 34 (mai), p. 17-34.
- BOURDIEU, Pierre (1977b). « Sur le pouvoir symbolique », *Annales : économies, sociétés, civilisations*, vol. XXXII, n°3, p. 405-411.
- BOURDIEU, Pierre (2001). *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.
- BOUTHILLIER, Guy, et Jean MEYNAUD (1971). *Le choc des langues au Québec 1760-1960*, Montréal, Presses de l'Université du Québec.
- BOYER, Henri (1999). « L'unilinguisme français : une idéologie sociolinguistique qui s'essouffle mais ne se rend pas = French unilinguism: a sociolinguistical ideology which tends to be falling off », *Travaux de didactique du français langue étrangère*, n° 41, p. 27-37.
- BOYER, Henri (2001). « L'unilinguisme français contre le changement sociolinguistique », *Revue TRANEL : travaux neuchâtelois de linguistique*, « Le changement linguistique : évolution, variation, hétérogénéité », n° 34-35 (mars / octobre 2001), p. 383-392. Actes du colloque de Neuchâtel, Université, 2-4 octobre 2000.
- BOYER, Henri (2003). *De l'autre côté du discours : recherches sur les représentations communautaires*, Paris, L'Harmattan.

- CAMERON, Deborah (1995). *Verbal Hygiene*, Londres, Routledge.
- CELLARD, Karine, et Karim LAROSE (2010). *La langue au quotidien : les intellectuels et le français dans la presse québécoise*, t. I : *Les douaniers de la langue (1874-1957)*, Québec, Éditions Nota bene.
- COHEN, Marcel ([1947] 1987). *Histoire d'une langue : le français (des lointaines origines à nos jours)*, Paris, Messidor, Éditions Sociales.
- CRÉPON, Marc (1996). *Les géographies de l'esprit*, Paris, Payot.
- DUCHÊNE, Alexandre (2009). « Discours, changement social et idéologies langagières », dans Dorothee Aquino-Weber, Sara Cotelli et Andres Kristol (dir.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman : enjeux et méthodologies*, Berlin, Peter Lang, p. 131-150.
- FAIRCLOUGH, Norman (1992). *Discourse and Social Change*, Cambridge, Polity Press.
- FAIRCLOUGH, Norman (1995). *Media Discourse*, Londres, Arnold.
- FOWLER, Roger (1991). *Language in the News: Discourse and Ideology in the Press*, Londres, Routledge.
- GADET, Françoise (2003). *Le français populaire*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? ».
- GAL, Susan, et Judith T. IRVINE (1995). « The Boundaries of Languages and Disciplines: How Ideologies Construct Difference », *Social Research*, vol. 62, n° 4 (hiver), p. 967-1001.
- GAL, Susan, et Kathryn WOOLARD (dir.) (2001). *Languages and Publics: The Making of Authority*, Manchester, St. Jerome Publishing.
- GUIRAUD, Pierre (1965). *Le français populaire*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? ».
- HELLER, Monica (2002). *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Éditions Didier.
- JAFFE, Alexandra (1999). *Ideologies in Action: Language Politics on Corsica*, New York, Mouton de Gruyter.
- JAFFE, Alexandra (2008). « Parlers et idéologies langagières », *Ethnologie française*, « Corse : tout terrains », vol. XXXVIII, n° 3, p. 517-526.
- JOHNSON, Sally, et Astrid ENSSLIN (dir.) (2007). *Language in the Media: Representations, Identities, Ideologies*, Londres, Continuum International Publishing Group.
- JOHNSON, Sally, et Tommaso M. MILANI (dir.) (2010). *Language Ideologies and Media Discourse: Texts, Practices, Politics*, Londres, Continuum International Publishing Group.
- JOSEPH, John Earl, et Talbot J. TAYLOR (dir.) (1990). *Ideologies of Language*, Londres, Routledge.
- KROSKRITY, Paul V. (dir.) (2000). *Regimes of Language: Ideologies, Politics and Identities*, Santa Fe, School of American Research Press.
- LAFONT, Robert ([1984] 1997). « Pour retrouver la diglossie », dans *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Paris, L'Harmattan, p. 91-122.
- LEBRETON, Clarence (2010). « Des écoles sans Dieu », dans *L'Affaire Louis Mailloux*, Lévis, Éditions de la Francophonie, p. 21-42.

- LIPPI-GREEN, Rosina (1997). *English with an Accent: Language, Ideology and Discrimination in the United States*, Londres, Routledge.
- MAURAS, Jacques (1985). *La crise des langues*, Québec, Gouvernement du Québec et Conseil de la langue française; Paris, Le Robert.
- MELANÇON, Kristi Richard (2011). *An African American Discourse Community in Black & White: The New Orleans Tribune*, thèse de doctorat, Nouvelle-Orléans, Université de la Nouvelle-Orléans.
- MIGNEAULT, Gaétan (2009). *Les Acadiens du Nouveau-Brunswick et la Confédération*, Lévis, Les Éditions de la Francophonie.
- MILROY, James (2001). « Language Ideologies and the Consequences of Standardization », *Journal of Sociolinguistics*, vol. V, n° 4 (novembre), p. 530-555.
- MILROY, James, et Lesley MILROY (1985). *Authority in Language: Investigating Language Prescription and Standardization*, Londres, Routledge.
- RUMSEY, Alan (1990). « Wording, Meaning, and Linguistic Ideology », *American Anthropologist*, n° 92, n°2 (juin), p. 346-361.
- SCHIEFFELIN, Bambi B., Kathryn A. WOOLARD et Paul V. KROSKRITY (1998). *Language Ideologies: Practice and Theory*, New York, Oxford University Press.
- SILVERSTEIN, Michael (1979). « Language Structure and Linguistic Ideology », dans Paul Clyne, William Hanks et Carol Hofbauer (dir.), *The Elements: A Parasession on Linguistic Units and Levels*, Chicago, Chicago Linguistic Society, p. 193-247.
- SILVERSTEIN, Michael (1996). « Monoglot “Standard” in America: Standardization and Metaphors of Linguistic Hegemony », dans Donald Brenneis et Ronald Macaulay (dir.), *The Matrix of Language: Contemporary Linguistic Anthropology*, Boulder, Westview Press, p. 284-306.
- VAN DIJK, Teun A. (1996). « Discourse, Power and Access », dans Carmen Rosa Caldas-Coulthard et Malcolm Coulthard (dir.), *Texts and Practices: Readings in Critical Discourse Analysis*, Londres, Routledge, p. 84-104.
- WATINE, Thierry (1992). « Pratiques journalistiques en milieu acadien : une tradition militante... », dans Fernand Harvey (dir.), *Médias francophones hors Québec et identité : analyses, essais et témoignages*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 75-82.
- WATINE, Thierry (1993). *Pratiques journalistiques en milieu minoritaire : la sélection et la mise en valeur des nouvelles en Acadie*, thèse de doctorat, Lille, Université de Lille III.